

Loi Littoral. Un texte moderne pour les défenseurs du littoral

Faire l'état des lieux de la loi au regard de la jurisprudence, tel a été le thème de l'assemblée générale de l'Union des associations pour la défense du littoral, hier matin, à l'Espace associatif.



Damien Varnoux, avocat en droit public, et Jean-Pierre Bigorgne, président de l'Union des associations pour la défense du littoral.

« La loi Littoral datant de 1988 visait déjà à renforcer les centralités. Elle a de nombreux avantages en termes de développement durable », a estimé, l'écologiste Jean-Pierre Bigorgne, président de l'Union des associations pour la défense du littoral, hier matin, lors de l'assemblée générale de la structure.

« La loi est essentielle, elle a permis une préservation du littoral, qu'un bétonnage n'intervienne pas au-delà de la bande des cent mètres. Elle a une efficacité indéniable. Dans l'opinion publique, beaucoup de gens lui sont favorables et sont opposés à son assouplissement », a-t-il ajouté

lors de son état des lieux. Et de citer les exemples de Combrit et de Plouvien où « trop d'élus prétendent que la loi est floue ».

Une proposition « dangereuse »

Quant à l'assouplissement de la loi ? « Un serpent de mer » pour M^e Damien Varnoux, avocat en droit public du barreau de Quimper. « Un rapport parlementaire de janvier 2014 est très sévère et souhaite une application décentralisée de la loi Littoral », a-t-il souligné. Ce qui passerait par une charte régionale. Une proposition estimée « assez dangereuse » par le juriste. « Il y a un

risque de dénaturation. La charte devrait être déclinée avec le Scot (Schéma de cohérence territoriale), être compatible avec le PLU (Plan local d'urbanisme). On pourrait ainsi modifier à la marge la loi Littoral. Les autorisations d'urbanisme seraient délivrées par rapport au PLU et non pas par rapport à la loi. Si des élus mal intentionnés s'enfonçaient dans la charte, le risque majeur serait d'être extrêmement permissif ».

Si une proposition de loi a bien été présentée en juillet 2014, « il n'y a pas actuellement de travaux parlementaires », a-t-il cependant précisé.